

# INTERPELLATION URGENTE

**Auteur** Commission EFCS par Patricia CONSTANTIN, AdG/LA  
**Objet** Les apprentis de notre canton : quid de la situation post-covid  
**Date** 14/06/2020  
**Numéro** 2020.06.133

## **Actualité de l'événement**

Le 13 mars 2020, suite à la propagation du Covid-19, le Conseil fédéral ordonnait la fermeture de tous les magasins, de tous les établissements publics et surtout de toutes les écoles. Le Conseil d'Etat valaisan a donc en conférence de presse du vendredi 13 mars l'après-midi a donc informé la population valaisanne de toutes ces fermetures à compter de ce jour-là pour une durée indéterminée.

## **Imprévisibilité**

Rien ne laissait présager qu'une telle décision allait être prise et qu'elle durerait plusieurs semaines avec des conséquences graves sur l'économie et par répercussion sur la formation des jeunes de notre canton.

## **Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate**

Il est donc important d'avoir une situation claire sur les places d'apprentissage disponibles et sur les moyens mis en oeuvre pour les jeunes qui souhaitent rentrer en formation en août prochain, mais également sur les conséquences de la dispense des cours pour certains apprentis.

La commission EFCS s'est penchée sur les problématiques survenues durant la pandémie pour les apprentis de notre canton. Elle a donc souhaité poser deux questions bien distinguées au Département de la formation, respectivement au service de la formation professionnelle :

Dispense des cours pour les apprentis

Un mail a été adressé durant la pandémie aux entreprises formatrices avec la possibilité de dispenser les apprentis des cours au cas où ces entreprises auraient eu besoin de main-d'oeuvre.

Question

Combien le département, respectivement le service de la formation professionnelle a reçu de demandes de dispenses de la part des entreprises valaisannes, de quel type d'entreprises provenaient ces demandes et sur quelles bases ces dérogations ont-elles été accordées ?

Situation relative aux contrats d'apprentissage en juin 2020

Les entreprises ont été durement touchées par la crise du Covid-19, en particulier les entreprises actives dans la construction et l'artisanat ainsi que dans l'hôtellerie et la restauration. Les entreprises formatrices devront peut-

être renoncer à engager de nouveaux apprentis.

Question :

Le nombre de contrats signés est-il en diminution en comparaison avec ces dernières années ? Doit-on s'attendre à une réduction du nombre de classes dans les écoles professionnelles et un transfert vers la filière EPP et le semestre de motivation (SEMO) ? Quelles sont les mesures prises par le DEF pour renforcer la plateforme T1 et la collaboration interinstitutionnelle pour les jeunes arrivant au terme de leur scolarité obligatoire et sans projet professionnel ?

### **Conclusion**

En conclusion, la commission EFCS se soucie des conséquences du covid sur les apprentis et apprenties de notre canton et souhaite que des solutions soient trouvées pour garantir la formation adéquate et également offrir à tous les jeunes de se former.